



## Certificat de constance des performances

0840-CPR-5110-340102-20

Conformément au règlement (CE) n° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (règlement des produits de construction), le présent certificat est valable pour le produit de construction

**Ciment de haut fourneau  
EN 197-1 – CEM III/A 42,5 N (2)<sup>1)</sup>  
(Chlorid ≤ 0,20 %)**

du fabricant

**CIMALUX  
Werk Esch  
Zementstraße 123  
L-4002 Esch-sur-Alzette.**

Le présent certificat a été délivré par l'organisme notifié

**VDZ Service GmbH**

et confirme que toutes les dispositions de l'annexe ZA de la norme

**EN 197-1 : 2011,**

concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances selon le système 1+ et les caractéristiques de performance du produit ont été appliquées, et que le produit de construction répond à toutes les exigences prescrites.

Le présent certificat a été délivré initialement le 27.05.2020. Il est valable jusqu'au 31.01.2022, mais au plus tant que les méthodes d'essai et/ou les exigences posées par le contrôle de production dans l'usine du fabricant ainsi que le produit et les conditions de production en usine ne subissent pas de changements importants.

<sup>1)</sup> La désignation complémentaire entre parenthèses derrière la désignation normalisée distingue ce ciments produits dans cette usine portant la même désignation normalisée.

Düsseldorf, 26.01.2021

Dr. Silvan Baetzner  
Chef de l'organisme de certification

